

HONORAIRES 2019 EN VIGUEUR AU CABINET

✚ HONORAIRES TRANSACTION

Forfait 4166.66 € HT jusqu'à 30.000 €, au-delà 8 % HT du prix de vente

✚ HONORAIRES DE GESTION LOCATIVE

8 % HT soit 9,60 % d'honoraires mensuels de gestion

2,5 % HT soit 3% TTC d'honoraires assurance garantie, pour la compagnie FIDELIDADE (loyers impayés, détériorations immobilières et protection juridique) majorés sur les loyers TCC

2,5 % HT soit 3% TTC d'honoraires assurance garantie, pour la compagnie SADA (loyers impayés, détériorations immobilières et protection juridique) majorés sur les loyers TCC

✚ HONORAIRES DE LOCATION

De 0 à 30m² : 8€ le m² + 3€ le m²

De 31 à 50m² : 7€ le m² + 3€ le m²

De 51 à 70m² : 6€ le m² + 3€ le m²

De 71 à 90m² : 5€ le m² + 3€ le m²

De 91m² et + : 4€ le m² + 3€ le m²

✚ HONORAIRES SYNDIC

- Honoraires de gestion courante

- jusqu'à 10 lots = 1800 € TTC
- de 11 à 100 lots = 160 € TTC/lot
- au-delà de 100 lots = 148 € TTC/lot

- honoraires à la vacation heures ouvrables :

- | | TTC |
|-----------------|---------|
| ▪ syndic | 89,70 € |
| ▪ collaborateur | 47,84 € |

- honoraires à la vacation heures non ouvrables (majoration de 50 % après 20 heures) :

- | | TTC |
|-----------------|----------|
| ▪ syndic | 107,64 € |
| ▪ collaborateur | 57,41 € |

- frais administratifs 6 €/lot TTC

-

- Affranchissements et acheminements des courriers = frais réels

- Location de salle extérieure au cabinet = frais réels

- Travaux :

En cas d'intervention d'un maître d'œuvre, le syndic aura droit, sur le montant des travaux TTC à une rémunération fixée à

- A 0 % TTC jusqu'à 5000€ de travaux.
- A 1.5%TTC de 5001€ à 30 000€ de travaux
- A 2%TTC à partir de 30 001€
- A 1%TTC à partir de 75000€

Sans intervention d'un maître d'œuvre, le syndic aura droit, sur le montant des travaux HT à une rémunération fixée à

- A 0 % TTC jusqu'à 5000€ de travaux.
- A 1.5%TTC de 5001€ à 30 000€ de travaux
- A 2%TTC à partir de 30 001€
- A 1%TTC à partir de 75000€

- **frais de recouvrement des charges facturés au copropriétaire concerné**
TTC

- frais de chèque ou prélèvement impayés 23,92 €
- mise en demeure (1 mois ½ de la date exigibilité) 30 €
- dossier transmis à l'huissier, avocat, prise d'hypothèque 239,20 €

- **frais de mutation facturés au vendeur**
TTC

- établissement de l'état daté 390 €
- opposition sur vente art.20 180 €

- **frais administratifs facturés au demandeur**
TTC

- attestations diverses (fiscales, travaux) 11,96 €
- aide aux déclarations fiscales (revenus fonciers) 89,70 €
- délivrance du carnet d'entretien ou d'informations pour établir un état réglementaire 35,88 €